

Le droit d'aimer, de la compréhension à l'expression



© Elisângela Leite/Amnistia Internacional

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Activité

Le droit d'aimer

- **Durée :** 1h30
- **Public :** à partir de 13 ans
- **Nombre de participants :** de 8 à 30 personnes
- **Objectifs :**
 - Prendre connaissance des notions concernant l'orientation sexuelle et romantique.
 - Développer la réflexion créative et la construction d'équipe.
- **Matériel :**
 - Des feuilles
 - Des crayons
 - Des grandes feuilles de papier
 - Des marqueurs
- **Préparation :**

Installez les tables suffisamment espacées les unes des autres, de sorte à ne pas entendre ce qui se dit dans les équipes concurrentes.

Déroulement :

1. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 3 à 4 personnes, laissez-les choisir un nom pour leur groupe et distribuez une annexe « Le droit d'aimer » par personne.
2. Expliquez-leur que chaque sous-groupe va devoir créer un texte en rimes sur le droit d'aimer la personne de son choix, sans distinction d'orientation sexuelle ou de genre et que l'annexe « le droit d'aimer » peut les aider à trouver des éléments.
3. Vous pouvez leur conseiller de faire une liste de mots qui se terminent par une même syllabe ou leur proposer un début de phrase à compléter (« J'ai le droit / Toute personne a le droit de... » / « J'ai fait un rêve... ») pour les aider à se lancer.
4. Encouragez chaque personne à se lancer dans l'exercice et passez dans les groupes pour vérifier que les consignes et les éléments présents dans l'annexe sont bien compris.
5. À la fin du temps imparti (que vous avez défini en amont), chaque groupe désigne une personne qui présente leur création ou se répartit les rimes pour lire/slamer sa production. Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre en place une victoire à l'applaudimètre : le sous-groupe qui a obtenu le plus de bruit est désigné vainqueur.

Annexe

Le droit d'aimer

Être qui l'on est, quels que soient son histoire, sa culture, mais aussi son genre ou la personne que l'on aime est un droit. [...] Depuis cinquante ans, le combat pour l'égalité gagne du terrain. Dans la majorité des pays, être homosexuel n'est plus un crime, et dans une trentaine d'entre eux, dont la France, le mariage entre personnes du même sexe est légal. [...]

Découvrir et affirmer sa sexualité lorsqu'elle est différente de la majorité n'est pas toujours une chose facile. Être au clair sur son orientation sexuelle peut demander du temps. L'affirmer, du courage. Si l'orientation sexuelle peut changer au cours de la vie, être homosexuel·le ou bisexuel·le n'est jamais un choix.

L'orientation amoureuse et sexuelle est le fait d'avoir une attraction sexuelle et/ou romantique pour des personnes du genre opposé (hétérosexualité), du même genre (homosexualité), ou de plusieurs genres (bisexualité, pansexualité, etc). L'orientation n'est pas un choix.

Cependant, les idées reçues sont encore nombreuses. Et malheureusement, les stéréotypes et préjugés dont les personnes LGBTI+ sont victimes peuvent conduire au rejet, à la haine et les exposer à des discriminations - à savoir ne pas être traitées ni considérées comme les autres - et à des violences inadmissibles. Dans soixante-six pays elles risquent des condamnations judiciaires. L'homosexualité est passible de la peine de mort dans onze d'entre eux.

Par peur, par manque de connaissance, ou du fait d'une conception très traditionnelle de ce que sont un homme et une femme et de leur rôle respectif ; il y a des personnes que ces formes d'amour dérangent. Ce rejet de l'autre et de ses différences peut conduire à des discriminations et à des violences : c'est ce qu'on appelle les LGBTIphobies et elles sont interdites par la loi.

Dans l'opinion publique, ce qui devient honteux, c'est d'être homophobe ou transphobe. L'acceptation et le soutien de l'entourage peuvent être décisifs dans l'épanouissement des personnes LGBTI+. Et si son orientation sexuelle relève de l'intime, le fait de pouvoir la vivre ou l'exprimer sans danger est de la responsabilité des États.

Tous les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) doivent être garantis à toute personne, dont :

- l'article 1 « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »
- l'article 3 « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

- l'article 12 « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

- l'article 16 « A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

Quelques définitions utiles

LGBTI : Acronyme de lesbienne (une femme attirée par une autre femme), gay (un homme attiré par un autre homme), bisexuel (une personne attirée par plusieurs genres), trans (une personne qui ne se reconnaît pas dans le sexe qu'on lui a assigné à sa naissance) et intersexe (une personne dans les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux définitions binaires type masculin/féminin). (Amnesty International, *bref*, hiver 2023)

LGBTI+ : on ajoute le symbole + pour englober toutes les identités sexuelles et de genre comme les personnes asexuelles, pansexuelles, queer notamment.

Asexualité : Orientation sexuelle qui se définit par une absence d'attirance sexuelle. Les personnes asexuelles éprouvent peu ou pas d'attirance sexuelle.

Bisexualité : Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour plus d'un genre (homme, femme, non-binaire...). Ces personnes peuvent avoir une préférence pour un ou plusieurs genres, et cette préférence peut évoluer dans le temps. Cette orientation sexuelle est à distinguer de la pansexualité, qui est une attirance sexuelle non limitée par le genre.

Coming out : Révélation volontaire de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de ses caractéristiques sexuelles. Cette révélation effectuée par une personne LGBTI+ peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, sportif ou social (loisirs, voisins, amis, etc.). Il revient aux personnes LGBTI+ de faire leur coming out ou pas et de décider quand et comme elles souhaitent le faire en fonction des circonstances et des risques.

Gay : Homme qui éprouve de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres hommes. Depuis une trentaine d'années, ce mot anglais est utilisé aux quatre coins du monde pour désigner les personnes homosexuelles. En France, il désigne spécifiquement les hommes homosexuels.

Hétérosexualité : Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour une personne de genre opposé.

Homosexualité : Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour une personne du même genre.

Lesbienne : Femme qui a une attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres femmes.

LGBTIphobies : toutes les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers des personnes LGBTI+ ou supposées l'être (Amnesty International, *bref*, « Le droit d'aimer », printemps 2020)

Outing : Action de dévoiler l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles d'une personne LGBTI+ sans son accord. Il s'agit d'une atteinte à la vie privée. Pour la personne "outée", c'est un acte d'une grande violence, qui peut l'exposer, la fragiliser ou la mettre en danger.

Pansexualité : Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique envers des personnes indépendamment de leur genre. Certaines personnes pansexuelles décrivent leur orientation sexuelle en disant qu'elles sont attirées par la personne elle-même et pas par son genre, ou encore qu'elles sont attirées par une certaine énergie. Le genre n'est pas un facteur qui intervient dans la façon dont ces personnes sont attirées par d'autres.

Trans ou transgenre : Terme générique désignant les personnes dont le genre n'est pas le même que celui assigné à la naissance, sur la base de leur sexe biologique.

Sources :

Page « Définitions » SOS homophobie <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions> - consultée en avril 2023)

Glossaire de l'association Stonewall (en anglais), « List of LGBTQ+ terms » : <https://www.stonewall.org.uk/list-lgbtq-terms>.

Amnesty International, *bref*, « Un genre à soi », hiver 2023

Amnesty International, *bref*, « Le droit d'aimer », printemps 2020

Les définitions contenues dans cette activité ne sont ni complètes ni fixes - il s'agit de documents évolutifs. La meilleure façon de parler de l'identité, du genre et de l'orientation sexuelle évolue constamment et, comme le langage change, ces définitions devraient aussi changer. Le langage autour de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle est nuancé et certaines personnes peuvent utiliser une terminologie différente de celle utilisée dans ces activités. Certains termes peuvent être offensants pour certaines personnes, mais être repris ou préférés par d'autres. Laissez-vous guider par les personnes avec lesquelles vous échangez, et par les termes qu'elles utilisent pour nommer leurs propres identités et orientations.